

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 027-998/09/BC

■ Approbation des marchés de renouvellement des équipements des usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrède.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération DPEA n° 012-056/08/BC du 8 février 2008, le Bureau de la Communauté a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif au renouvellement des équipements des usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrède sur les communes de Pennes Mirabeau et de Châteauneuf-les-Martigues sur la base du dossier de consultation des entreprises correspondant.

L'appel d'offres a fait l'objet de l'avis d'appel public à la concurrence n° 2008/064 du 1^{er} août 2008.

Le marché est composé de deux lots à prix forfaitaires conformément à l'article 17 du Code des Marchés Publics :

- lot 1 : électricité/automatisme ;
- lot 2 : équipements électromécaniques.

La Commission d'Appel d'Offres, au cours de la séance du 21 janvier 2009 a retenu l'offre :

- pour le lot 1 : électricité/automatisme : Groupement d'entreprises ACTENIUM/INEO:
pour un montant de 485 061.90 euros HT, soit 580 134.03 euros TTC.

Le délai d'exécution maximal est d'un an à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage des travaux.

- pour le lot 2 : équipements électromécaniques : Groupement d'entreprises ACTENIUM/INEO
pour un montant de 997 664,00 euros HT soit 1 193 206.14 euros TTC.

Le délai d'exécution maximal est d'un an à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Il est donc proposé au Bureau de la Communauté d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,
Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DPEA 3/545/CC du 26 juin 2006 approuvant le Plan Quinquennal Eau 2006/2010 ;
- La délibération DPEA 012-056/08/BC du 8 février 2008 approuvant le lancement de l'appel d'offres ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de réaliser le renouvellement des équipements des usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrède ;
- Qu'il convient d'approuver le marché et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Sont approuvés les marchés relatifs au renouvellement des usines de production d'eau potable des Giraudets et de Valtrède – Communes des Pennes Mirabeau et Châteauneuf-les-Martigues dont les pièces constitutives sont annexées, attribués à :

- pour le lot 1 : électricité/automatisme : Groupement d'entreprises ACTENIUM/INEO
pour un montant de 485 061.90 euros HT, soit 580 134.03 euros TTC.

Le délai d'exécution maximal est d'un an à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage des travaux.

- pour le lot 2 : équipements électromécaniques : Groupement d'entreprises ACTENIUM/INEO
pour un montant de 997 664,00 euros HT soit 1 193 206.14 euros TTC.

Le délai d'exécution maximal est d'un an à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau – Sous-Politique F150 – Nature 231511 – Opération 2006/00112.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Propreté, Traitement des Déchets
Eau et à l'Assainissement

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Antoine ROUZAUD

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI